

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHAMBERY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Protection sanitaire et dérivation des eaux des captages de Fontaine Noire, de Pré Paissard et des Cornes

Communes de AILLON LE JEUNE, AILLON LE VIEUX et LESCHERAINES

LE PREFET DE LA SAVOIE informe le public que par arrêté préfectoral du 9 janvier 2024 seront ouvertes en mairie de Aillon le Jeune, Aillon le Vieux et de Lescheraines, ainsi qu'au siège de Grand Chambéry/Antenne des Bauges, à la demande de la communauté d'agglomération de GRAND CHAMBERY, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux en vue de la consommation humaine, l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau de Fontaine Noire, Pré Paissard et des Cornes, et d'une servitude d'accès aux ouvrages de captages, ainsi qu'une enquête parcellaire associée.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés en mairies de Aillon le Jeune, Aillon le Vieux et de Lescheraines ainsi qu'à l'antenne des Bauges de Grand Chambéry

du lundi 4 mars 2024 (9 h 00) au vendredi 22 mars 2024 (17 h 00) inclus.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et de l'antenne des Bauges de Grand Chambéry, sauf jours fériés, et le cas échéant consigner ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Aillon le Jeune ou de Aillon le Vieux ou de Lescheraines, ou à l'antenne des Bauges de Grand Chambéry – 240 Avenue Denis Therme – 73630 LE CHATELARD, avant la date de clôture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un site internet comportant le dossier d'enquête et un registre dématérialisé sécurisé, auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement, est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5087>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5087@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5087> et donc visibles par tous.

Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la préfecture de la Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

M. Guy GASTALDI, ingénieur, ancien chef d'un dépôt pétrolier en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Gabriel REY, ingénieur TPE (DDE) retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

.../...

Le commissaire enquêteur se tiendra, en personne, à la disposition du public, les :

- lundi 4 mars 2024, de 9h00 à 12h00, au siège de Grand Chambéry/Antenne des Bauges
- lundi 4 mars 2024, de 16h00 à 18h00, en mairie de LESCHERAINES
- mardi 12 mars 2024, de 15h00 à 18h00, en mairie de AILLON LE VIEUX
- vendredi 22 mars 2024, de 14h00 à 17h00, en mairie de AILLON LE JEUNE.

Notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire sera faite par l'expropriant aux propriétaires et ayants-droits intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à l'indemnité.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Aillon le Jeune, Aillon le Vieux et Lescheraines ainsi qu'à l'antenne des Bauges de GRAND CHAMBERY et à la délégation départementale de Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, service santé-environnement, et sur les sites internet de Grand Chambéry <https://www.grandchambery.fr> et de la préfecture de la Savoie <https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.